

Note de synthèse relative au Compte Financier Unique 2025

Conformément aux dispositions édictées par la note préfectorale du 11 décembre 2015, il convient de réaliser une synthèse retraçant les informations financières essentielles, annexée au compte financier unique 2025. Il s'agit de retranscrire la présentation faite aux membres du conseil.

Le Compte Financier Unique (CFU) est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable. C'est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif, et qui est obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour toutes les communes, EPCI, ASA et AFP (cf II de l'article 242 de la loi n°2018-1317 de finances pour 2019).

Les objectifs du CFU sont les suivants :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux actuels comptes administratifs et comptes de gestion ;
- Améliorer la qualité des comptes ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Il permet de suivre la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Il retrace l'exécution du budget au cours de l'année et permet de faire apparaître les résultats de l'exercice.

Le compte financier unique comporte deux sections bien distinctes :

- la section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- la section d'investissement qui porte sur des opérations d'équipement annuelles ou pluriannuelles.

I) Présentation synthétique du compte financier unique 2025

Le compte financier unique du budget principal de la commune de Chauzon se présente comme suit :

Résultats de l'exercice budgétaire :

COMPTE FINANCIER UNIQUE Budget principal 2025				
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		369 813.54 €	37 358.61 €	
Opérations de l'exercice	311 975.08 €	347 506.36 €	143 748.51 €	115 713.49 €
TOTAL	311 975.08 €	717 319.90 €	181 107.12 €	115 713.49 €
Résultat de clôture		405 344.82 €		-65 393.63 €
	Besoin de financement		-65 393.63 €	
	Excédent de financement			
	Restes à réaliser en dépense		-80 051.74 €	RAR en recette
	Besoin de financement des RAR		-80051.74	
	Excédent de financement des RAR			
	Besoin total de financement en investissement		-145 445.37 €	
	Excédent total d'investissement			
	Affectation à l'art 1068		-145 445.37 €	Somme à affecter en recette d'investissement pour combler le déficit
	Excédent de fonctionnement reporté		259 899.45 €	Somme à reporter en recette de fonctionnement

Le budget communal présente sur l'exercice 2025, un excédent de 259 899,45€ en fonctionnement, à reporter sur le budget 2026 et un déficit de 65 393,63€ en investissement. Le solde des restes à réaliser en investissement s'élève à -80 051,74€, le déficit total d'investissement à reporter sur le budget 2026 est donc de 145 445,37€.

II) La section de fonctionnement

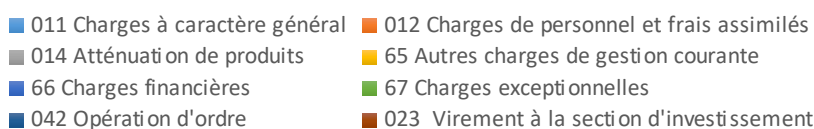
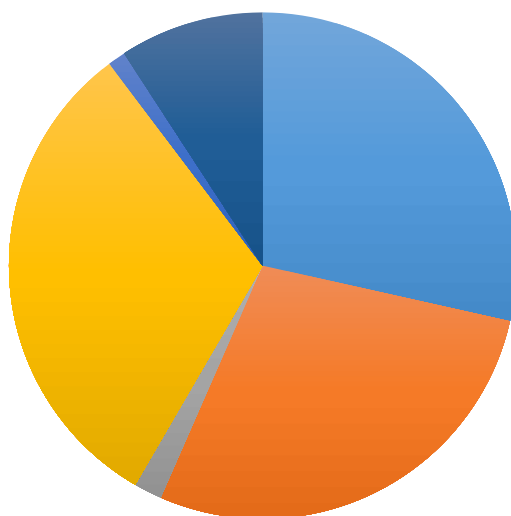
Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement sont votées par chapitre.

a) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :

Chapitre	Désignation	CA 2024	CFU 2025	Evolution	%
011	Charges à caractère général	70 809,58	88 982,98	18 173,40	25,67
012	Charges de personnel et frais assimilés	95 806,69	87 531,69	-8 275,00	-8,64
014	Atténuation de produits	5 605,50	5 605,50	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	76 720,29	97 683,73	20 963,44	27,32
66	Charges financières	4 329,05	3 516,82	-812,23	-18,76
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	
042	Opération d'ordre	15 919,20	28 654,36	12 735,16	80,00
023	Virement à la section d'investissement				
Total		269 190,31	311 975,08	42 784,77	15,89

Dépenses de fonctionnement CFU 2025



La municipalité a augmenté ses dépenses de fonctionnement de 15,89 % soit 42 784,77€. Ces dépenses seront détaillées ci-dessous.

- **Chapitre 011 : charges à caractère général**

Ce chapitre contient notamment toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, l'énergie, les frais de communication, les contrats de maintenance et prestation de services, les assurances, les achats de matériel et fournitures nécessaires au fonctionnement des services de la mairie. Il comprend également les dépenses liées aux fêtes et cérémonies.

Pour 2025, on constate une hausse de 25,67% des dépenses de ce chapitre.

De nouvelles charges sont venues se greffer à ce chapitre par exemple :

-location des illuminations de Noël (contrat de 3 ans pour un montant de 1 982,88€ et 950€ de location de nacelle).

-Pour pallier à la diminution d'heures de présence de l'agent de voirie/espace vert, la mairie a fait appel à l'association Synernat de Chassiers pour réaliser certains travaux : débroussaillage du village, élagage d'arbres, nettoyage cimetière, petits travaux (coût pour l'année 2025 : 4 450€),

-La mairie possède de nombreux équipements (alarme, climatisation, extincteurs, imprimante, chaudière, informatique, électriques) à vérifier et entretenir chaque année et ses charges pèsent de plus en plus sur le budget (coût 2025 : 13 180€).

Cette année la mairie a investi dans un dispositif de protection du Travailleur isolé (PTI) pour garantir dans la sécurité des agents en poste.

-Enfin le compte 622 (Rémunérations d'intermédiaires et honoraires) comprend les frais d'actes pour l'achat/ vente de terrains, la réalisation de plans et dossiers d'urbanisme pour les travaux d'extension du garage communal et de l'abri de la salle polyvalente (coût

3 304,20€).

Toujours dans ce chapitre, on note cette année la présence dans le compte 623 (Fêtes et manifestations) de l'inauguration du city park et de la grange (coût : 1244,49€)

A noter que le compte 62876 (Au GFP de rattachement) correspond au versement effectué à la Communauté de Communes pour la réalisation de certains services (ADS instruction urbanisme et police intercommunale), faute de prise en compte en temps et en heure des mandats effectués. Nous avons sur une seule et année (2024 et 2025 payés) soit 12 568,64€.

- **Chapitre 012 : charges de personnel**

Le chapitre 012 contient toutes les dépenses relatives à la gestion du personnel communal : les rémunérations brutes, les charges salariales et patronales, les assurances, la médecine du travail et les dépenses liées à l'action sociale.

Cette année, le service technique a été un peu perturbé avec le départ (démission) en mars d'un agent non titulaire en contrat à durée déterminée à raison de 10 heures hebdomadaires.

L'autre agent communal titulaire de catégorie C à 24 heures par semaine est passé en mi-temps thérapeutique en raison de son état de santé à 12heures par semaine à partir de septembre. C'est pour ces raisons que la collectivité a fait appel à l'association Synernat pour pallier à cet état.

Un agent d'entretien des locaux effectue toujours sa mission à raison de 4h00 par semaine. Le service administratif comprend une secrétaire de mairie à temps complet.

La masse salariale a donc diminué de 8,64 % pour cette année.

- **Chapitre 014 : atténuation de produits**

Il s'agit de l'attribution de compensation versée à la communauté de communes, cette dépense est stable et récurrente d'un exercice à l'autre.

- **Chapitre 65 : les autres charges de gestion courante :**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations et les participations aux organismes extérieurs.

La plupart des charges sont en baisse notamment les indemnités des élus (c/65311) et cotisations retraite élus (c/6531) car le 28 mai 2025 on enregistre la démission du deuxième adjoint.

Ce chapitre reste cependant excédentaire par rapport à 2024 (+20 963,44€) notamment à cause des dépenses liées aux frais de fonctionnement des écoles de Ruoms (public et privé) fréquentées par les enfants de Chauzon (coût annuel pour la commune 28 518,63.76€). La commune participe également à la cantine scolaire pour l'école publique (17 203,12€), la garderie de l'école scolaire publique (2 992,48€). Cette année les communes ont été invitées à se partager les frais d'acquisition d'une table de ping pong pour l'école publique (participation de 122,89€).

Enfin l'école privée ayant omis d'envoyer ces frais de fonctionnement nous avons dû régulariser la participation de 2020 à 2022 soit 8051,49€.

Concernant les autres contributions, on note la participation aux frais de cycle piscine dans le cadre scolaire qui ont fait l'objet d'une convention. Le SMAM facture à la commune de Ruoms qui nous le refacture au prorata du nombre d'enfants pour Chauzon.

Le SMAM est très long pour demander les paiements, cette année nous avons réglé les contributions de l'année 2022-2023 (1090,32€ pour 8 enfants) et 2023-2024 (1001,70€ pour 7 enfants). L'année prochaine nous retomberons sur une année civile uniquement.

- **Chapitre 66 : charges financières**

Les charges financières concernent uniquement le remboursement des intérêts des emprunts qui diminuent chaque année.

- **Chapitre 67 : charges exceptionnelles**

Pour 2024, ce chapitre ne comprend aucune dépense.

- **Chapitre 042 : opérations d'ordre**

Le montant indiqué dans ce chapitre concerne les amortissements des travaux d'électrification réalisés par le Territoire d'Energie (15 074.36 €) et l'extension d'un réseau d'eau réalisé en 2019 (580 €).

Ce chapitre comprend également l'inscription comptable des biens suite à la vente des terrains situés Rue du Trou (13 000€).

- **Chapitre 023 : virement à la section d'investissement**

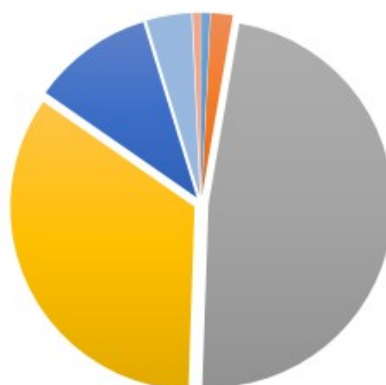
La dépense initialement prévue au budget primitif n'est pas exécutée.

b) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

Chapitre	Désignation	CA 2024	CFU 2025	Evolution	%
013	Atténuation de charges	1521.36	2639.36	1118	73.48688
70	Produits des services	4642.65	6691	2048.35	44.120276
73	Impôts et taxes	167479.28	166293	-1186.28	-0.708314
74	Dotations et participations	152809.65	118697.42	-34112.2	-22.32335
75	Autres produits de gestion courante	38493.33	36870.58	-1622.75	-4.215665
76	Produits financiers	0.00	24.92	24.92	
77	Produits spécifiques	270.00	13790.08	13520.1	5007.437
78	Reprise amortissements	0.00	2500.00	2500	
	Total	365216.27	347506.36	-17709.9	-4.849157
	Excédent de fonctionnement reporté	296222.58	369813.54		
	Total	661438.85	717319.90		

Recettes de fonctionnement CFU 2025



Les recettes réelles de fonctionnement peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- les atténuations de charges : qui proviennent de remboursements sur les rémunérations de personnel,
- les produits issus de la fiscalité directe locale,
- les dotations de l'état,
- les produits des services
- les produits de gestion courante.

- **Chapitre 013 : les atténuations de charges :**

Ce chapitre comprend les remboursements des salaires des agents en arrêt maladie. Ce chapitre a augmenté cette année dû au passage en Temps Partiel Thérapeutique de l'agent de voirie et des arrêts maladie préalable.

- **Chapitre 70 : les produits des services**

Les recettes de ce chapitre comprennent les remboursements perçus de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche concernant les frais de rémunération du personnel communal relatifs à la compétence voirie transférée à l'intercommunalité, qui doit de ce fait, en assurer l'entretien courant. En pratique, cet entretien est réalisé par les employés communaux et le coût du temps de travail des agents a été estimé à 1000€/trimestre.

Deux ventes de concessions et une case de columbarium ont été réalisés cette année au cimetière (Total:1450€).

Ce chapitre intègre le versement des redevances d'occupation du domaine public versées par Orange et Enedis (241€).

- **Chapitre 73 : les impôts et taxes**

Taxes	Bases 2024	Taux 2024	Produits	Bases 2025	Taux 2025	Produits
Taxe foncière bâti	488 100	28.86%	140 866	498 300	28.86%	143 809
Taxe foncière non bâti	7 900	63.03%	4 979	8 100	63.03%	5 105
Taxe habitation sur résidences secondaires	261 200	11.44%	29 881	259 800	11.44%	29 721
Totaux déduction faite du coeff correcteur			175 726			178 635

En 2025 le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes foncières bâties, non bâties et taxe sur les résidences secondaires. Cependant les bases de calcul ont augmenté de 1.6% en 2025.

Ce chapitre comprend également le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) d'un montant de 8097€, ainsi que la Taxe Additionnelle aux Droits de Mutation (s'applique aux mutations onéreuses de biens immobiliers et mobiliers, avec un taux de base de 1,20 % pour les immeubles) en baisse par rapport à 2024 de 2147,28€.

- **Chapitre 74 : les dotations, subventions et participations**

Evolution de la Dotation globale de fonctionnement :

Dotation globale de fonctionnement	Montant DGF	Variation annuelle
DGF perçue en 2018	68 570 €	
DGF perçue en 2019	68 831 €	+ 261 €
DGF perçue en 2020	69 815 €	+ 984 €
DGF perçue en 2021	70 671 €	+ 856 €
DGF perçue en 2022	71 398 €	+ 727 €
DGF perçue en 2023	71 464 €	+ 66 €
DGF perçue en 2024	71 795€	+331€
DGF perçue en 2025	72 193€	+398€

En 2025, on constate une augmentation de la DGF mais bien loin des années précédentes. Le chapitre 74 comprend également la dotation de solidarité rurale (perte de 7530€), la dotation nationale de péréquation (perte de 1305€), la dotation des élus locaux, ainsi que le FCTVA sur certaines dépenses de fonctionnement. La commune n'ayant pas fait de gros investissements les années précédentes (N-2), le montant est donc en baisse par rapport à 2024 (-454,44€),

Pour 2025 la commune ayant réalisé le recensement, l'État a attribué une subvention de 966€ sachant que le coût de cette mission a coûté 1270€ à la commune.

A la suite d'une erreur des services fiscaux sur de la taxe foncière des propriétés bâties la somme de 563€ a été reversée à la commune.

Enfin une subvention de 6736€ au titre de l'aménité rurale qui vise à reconnaître et valoriser les services environnementaux rendus par les communes rurales en termes de maintien des réservoirs de biodiversité, des puits de carbone, des paysages et tous services rendus par les écosystèmes.

- **Chapitre 75 : les autres produits de gestion courante**

Le produit est constitué par le versement des loyers des locataires des logements communaux ainsi que le loyer versé par les exploitants du camping Les Bastides. Cette année -suivant le contrat signé avec les exploitants du camping - une indemnité de 4 % du chiffre d'affaire a été versé à la commune soit 1346,80€.

Il comprend également les produits issus de la location salle polyvalente et matériel (pour 2025 : 1100€)

L'organisme Citéo avec lequel la commune a conventionné a versé la somme de 1471,75€ pour les opérations de nettoyage de rivière menées par les bénévoles.

- **Chapitre 77 : les produits exceptionnels**

Ces recettes proviennent des mandats annulés sur les exercices précédents (montant de cette année : 790,08€).

Cette année on enregistre sur ce chapitre (c/7751 : 13 000€) correspondant à la vente des parcelles (C1121, C1122 et C1123) situées Rue du Trou à des particuliers.

- **Chapitre 78 : Reprise de provisions**

Ce compte est utilisé pour enregistrer les reprises sur dépréciations et sur provisions qui sont

considérées comme exceptionnelles. Une reprise survient lorsque l'on annule tout ou partie d'une dépréciation ou d'une provision précédemment constituée, reflétant ainsi une amélioration de la valeur de l'actif concerné ou un besoin moindre de provision face à un risque précédemment identifié. Cette année la commune a récupéré la somme de 2500€.

III) Section d'investissement

La section d'investissement est votée par opération, les dépenses et recettes sont résumées comme suit :

Opérations	Désignation	Dépenses	Recettes
45	Achat/vente de terrains	3 447,66	26 002,00
49	Parking boulodrome	26 055,00	15 751,00
57	Eglise (cadran)	5 276,40	0,00
62	Achats divers	8 397,57	0,00
66	Bâtiments mairie (abri salle polyvalente)	3 623,40	0,00
87	Electrification rurale	22 251,04	0,00
100	Vidéo protection	1 684,80	0,00
101	Reliure archives	2 832,00	1 200,00
47	City Park		24 000,00
	Total opération d'équipement	73 567,87	66 953,00
	Affectation du résultat		22 435,00
	Emprunts	40 801,67	
	Autres groupements	10 985,83	
	Dépôts et cautions reçues	361,34	387,36
	FCTVA		5 723,80
	Taxe d'aménagement		4 559,97
	Opérations d'ordre	18 031,80	15 654,36
	Total général	143 748,51	115 713,49

a) Dépenses d'investissement

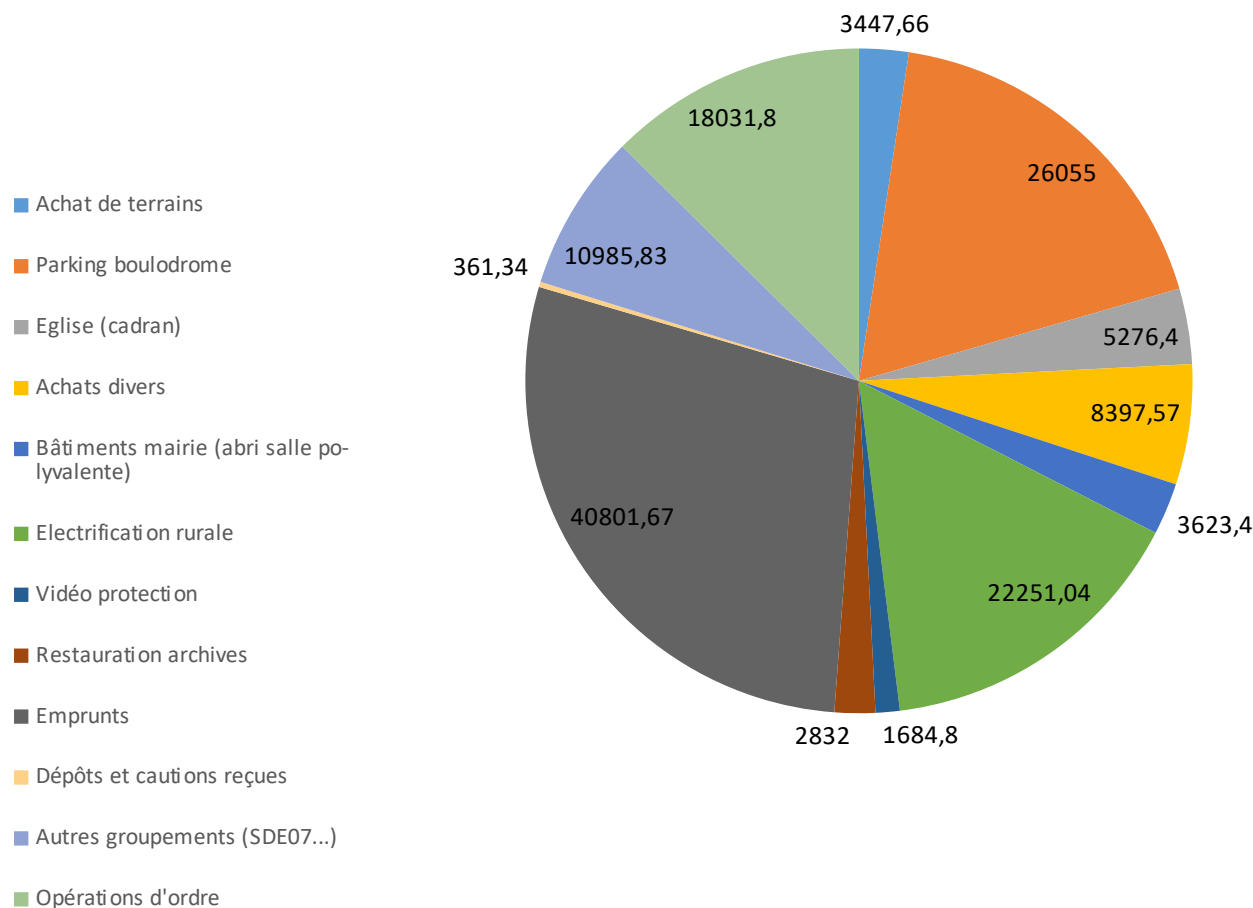
Sont considérées comme dépenses d'investissement, les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Elles se répartissent comme suit :

Opération	Désignation	Dépenses
45	Achat de terrains	3 447,66
49	Parking boulodrome	26 055,00
57	Eglise (cadran)	5 276,40
62	Achats divers	8 397,57
66	Bâtiments mairie (abri salle polyvalente)	3 623,40
87	Electrification rurale	22 251,04
100	Vidéo protection	1 684,80
101	Restauration archives	2 832,00

Total opération d'équipement	73 567,87
Emprunts	40 801,67
Dépôts et cautions reçues	361,34
Autres groupements (SDE07...)	10 985,83
Opérations d'ordre	18 031,80
Total général	143 748,51

Dépenses d'investissement 2025



Opérations d'équipement

Opération 45 : Achat de terrains

La commune a décidé d'acheter un terrain situé sur la route du Boulodrome (au carrefour du Chemin des Grandes Terres) pour créer un nouveau parking. Le coût de l'opération est de 3 447,66€. Il s'agira dans le budget 2026 de prévoir également son aménagement.

Opération 49 : Parking bouldrome

Un plan ont été réalisé par un géomètre pour aménager l'espace (1 200€), le Syndicat de voirie a procédé à sa réalisation (24 855€). Enfin la mairie a acheté des panneaux de signalisation (1 126,33€).

Opération 57 : Cadran église

La commune a dû changer le cadra de l'église qui menacé de tomber. Coût de l'opération : 5 276,40€.

Opération 62 : Achats divers

Cette opération comprend :

- l'acquisition de nouveaux livres pour la bibliothèque (398,46€)
- l'investissement dans du nouveau matériel de nettoyage (chariot ménage et aspirateur) 339,30€
- l'achat d'un téléviseur et équipement pour effectuer des visio conférence pour la salle du conseil (1491,74€)
- Achat mobilier (vitrines cimetière, table) 2400€
- Achat de panneaux routiers, miroir 2497,74€

Opération 66 : Abri salle polyvalente

Afin de pouvoir profiter d'un espace extérieur pour cuisiner, la municipalité a aménagé un abri pour l'office de la salle polyvalente. Coût : 3623,40€

Opération 87 : Electrification rurale

Le Territoire d'Energie de l'Ardèche a procédé pour le compte de la commune au remplacement de tous les luminaires de la commune par du LED afin de réaliser à terme des économies d'éclairage public. Coût de l'opération : 22 251,04

Opération 100 : Vidéo protection

Cette opération a débuté fin 2025, avec le raccordement d'un point sur trois pour la mise en place de la vidéo protection. Le dispositif sera déployé en 2026 et les sommes ont été inscrites dans les restes à réaliser.

Opération 101 : Restauration archives

Depuis quelques années la commune restaure au fur et à mesure ces registres. Cette année encore trois registres ont été restaurés. Coût : 2832€.

Opération non individualisé

Il s'agit des travaux de voirie sur la Calade, installation de siphon pour le passage de câbles. Coût:5 029,80€

Opérations financières

Les emprunts

Le montant total du remboursement du capital des emprunts s'élève à 40 801,67€.

La commune rembourse actuellement les 4 emprunts suivants :

- l'achat du camping Les Bastides en 2011, pour un montant de 130 000 € : cet emprunt s'est terminé le 15/06/2025.
- les travaux de rénovation de la mairie effectués entre 2016 et 2018 pour lesquels deux emprunts ont été contractés pour un montant de 200 000 € chacun, soit 400 000 €, qui se termineront en 2030. Le capital restant dû est de 141 342,78€,
- les travaux de réfection de la toiture de l'église, pour un montant de 50 000 € qui se terminera en 2037. Le capital restant dû est de 40 757,48€.

Autres groupements (Territoire d'Energie notamment)

Dans le cadre du schéma directeur (coupure de nuit) établi pour 5 ans (2023-2027), la participation s'élève à 2997,28€.

La somme de 7 988,55€ correspondant à l'annuité de travaux antérieurs a été payée et imputée au compte 168758.

Dépôts et caution reçues

Ce montant correspond à des régularisations de caution (remboursement de caution logement suite à un départ de locataire en novembre) pour un montant total de 361,34€.

Opérations d'ordre

Il s'agit de jeux d'écriture comptable en dépenses et en recettes :

En 2025 une seule opération enregistrée : la vente des terrains Rue du Trou pour un montant de 13 002€ (sortie de l'actif).

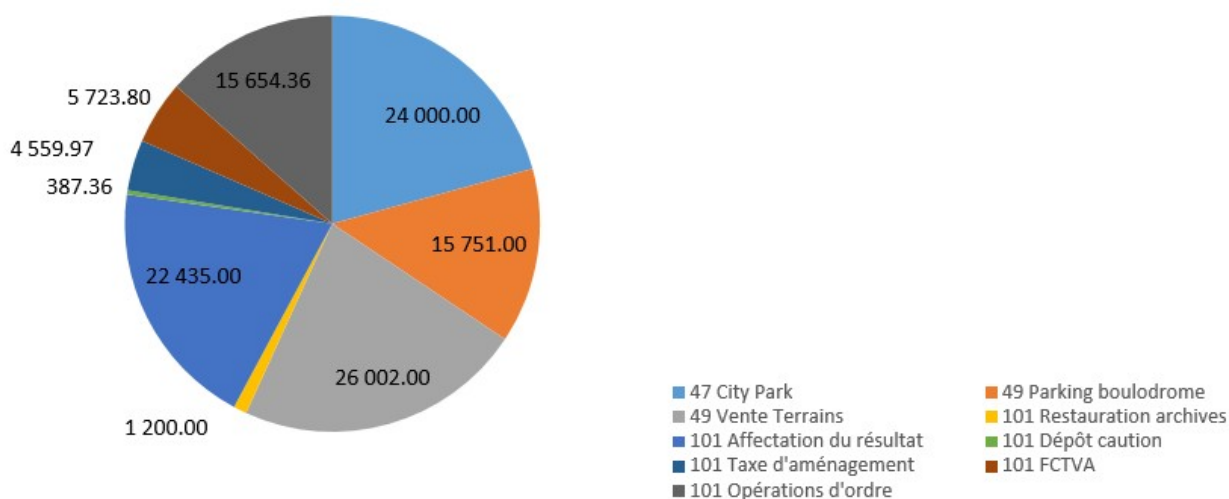
b) Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont réparties comme suit :

Opération	Désignation	Recettes
47	City Park	24 000,00
49	Parking boulodrome	15 751,00
	Vente Terrains	26 002,00
101	Restauration archives	1 200,00

Total opération d'équipement	66 953,00
Affectation du résultat	22 435,00
Dépôt caution	387,36
Taxe d'aménagement	4 559,97
FCTVA	5 723,80
Opérations d'ordre	15 654,36
Total général	115 713,49

Recettes d'investissement 2025



Opérations d'équipement

Opération 47 : City Park

La municipalité a reçu une subvention de 24 000€ du Département pour les travaux de création du City Park.

Opération 49: Parking boulo-drome

La somme de 15 751€ a été perçue correspondant à :

- une subvention de 8751€ versée par la Communauté de communes (fonds de concours car dépense d'intérêt public)
- une subvention de 7 000€ versée par le Département.

Vente de terrains :

La somme de 26002€ correspond à la vente réelle des terrains Rue du Trou (valeur : 13 001€) et à leurs entrées dans l'actif de la commune (13001€).

Opération 101: Restauration archives

Pour cette opération la commune a reçu une subvention de 1200€ de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Opérations financières

L'affectation du résultat correspond au besoin de financement en investissement du budget 2024.

Dépôt et cautions reçues

La ligne dépôts et cautions reçues correspond à la caution versée par une nouvelle locataire arrivée en novembre.

Taxe d'aménagement

Le montant de la taxe d'aménagement reçue est de 4 559,97€ contre 11 097,77€ en 2024.

FCTVA

La commune a perçu 5 723,80€ sur les dépenses d'investissement relatives à l'exercice 2023. La baisse est énorme par rapport à 2024 : 56 054,31€ de FCTVA sur les dépenses d'investissement relatives à l'exercice 2022, à savoir, en grosse partie les travaux de la réfection de la toiture de l'église.

Opérations d'ordre

Elles sont composées de :

- la recette d'amortissement qui concerne des travaux d'électrification réalisés par le Territoire d'Énergie (15 074,36 €) et l'extension d'un réseau d'eau réalisé en 2019 (580 €).